Ma Vie

AU PAYS DU MONT-BLANC

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi-Quartier • Domancy • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais • Sallanches

BULLETIN D'INFORMATION INTERCOMMUNAL
n° 17 - mai 2017

CAHIER CENTRAL DÉTACHABLE :
LA CCPMB AGIT POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

- L'ACTUALITÉ DE L'INTERCOMMUNALITÉ
- TRANSPORT SCOLAIRE, LA RENTRÉE SE PRÉPARE DÉJÀ
- DÉCHÈTERIES, LE SYSTÈME D'ACCÈS CHANGE !
- COVOITURER AU PAYS DU MONT-BLANC

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Comme je m'y suis engagé dans le précédent numéro du Ma Vie, nous continuons à travailler pour protéger notre environnement et en particulier lutter contre la pollution de l'air. Cette promesse ne date pas de cet hiver. Vous (re)découvrirez que depuis la création de la CCPMB en janvier 2013, ce sont plus de 14 millions d'euros que nous avons investis dans différents domaines pour un objectif commun : la préservation de notre environnement. C'est aussi dans cette perspective que nous soutenons et valorisons le travail réalisé par les entreprises de la Vallée de l'Arve en matière de covoiturage.

Il me tient également à cœur que la CCPMB améliore quotidiennement les services rendus aux habitants des 10 communes. Nous avons donc fait le choix de faire évoluer le fonctionnement de nos 4 déchèteries. Dans les semaines à venir, leur accès sera réglementé et deviendra payant pour les professionnels. Nous ne ferons plus peser sur les ménages le poids du traitement des déchets professionnels et nous pourrons ainsi maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères parmi les plus bas du département. Cette évolution permettra également de poursuivre les efforts engagés par la CCPMB pour bien gérer le service de collecte et traitement des ordures ménagères.

Bel été au Pays du Mont-Blanc !

Georges Morand

Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Si le bulletin intercommunal n'est pas distribué chez vous et que vous souhaitez le recevoir, envoyez une demande par mail à : **communication@ccpmb.fr**
ou téléchargez-le sur **www.ccpmb.fr**

ACTUALITÉ DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Festival Baroque

20 ANS D'ÉTÉS BAROQUES AU PAYS DU MONT-BLANC

Depuis plus de 20 ans, l'association «Cordon - Festival du Baroque du Pays du Mont-Blanc» organise cet événement dans les villes et villages du territoire avec le soutien de la CCPMB. Chaque été , les passionnés de musique baroque ont ainsi la chance d'assister à des concerts d'une grande qualité. Mais les néophytes ne sont pas en reste puisque des concerts gratuits sont organisés l'après-midi dans des lieux remarquables. L'occasion d'allier découvertes touristiques et musicales !

Du 7 au 20 juillet 2017
Renseignements et réservations :
www.festivalmontblanc.fr
infos@festivalmontblanc.fr

Pension canine

RÉSERVATIONS ESTIVALES

L'été approche à grands pas ! Il est temps de prévoir vos vacances mais aussi celles de votre chien. S'il ne part pas au « Camping de la Plage » avec vous, pensez à lui réserver une place à la Pension Canine du Pays du Mont-Blanc où Vincent, Gunther et Fanny prendront soin de lui durant votre absence.

Renseignements et réservations :
www.chenil-mont-blanc.com
ou 04 50 47 17 41 / 06 86 93 45 60

Déchets verts

DES ALTERNATIVES AU BRÛLAGE EXISTENT !

L'arrivée du printemps est l'occasion de prendre soin de son jardin. Tonte de la pelouse, taille de haie, débroussaillage engendrent des déchets parfois volumineux et dont on ne sait pas toujours quoi faire.

Hors de question de les brûler ! En effet, la combustion de déchets verts émet des particules fines et autres composés pouvant avoir des conséquences néfastes sur la santé.
De nombreuses solutions existent pour valoriser les déchets verts : compostage, broyage, paillage, collecte en déchèterie…
Attention : toute incinération de végétaux est passible d'une contravention de 450 € *(article 131-13 du nouveau code pénal)*.

Agriculture

VISITE À LA FERME

De vallées en alpages, le territoire du Pays du Mont-Blanc recèle de nombreuses exploitations agricoles : élevage bovin ou caprin, maraîchage… Les agriculteurs vous accueillent sur leur exploitation et vous proposent de nombreuses animations de découverte tout au long de l'année : goûter ou repas en alpage, rencontres des animaux de la ferme…

Cette année encore, l'intercommunalité est partenaire de la SICA pour éditer un fascicule : *Partagez des instants nature avec les agriculteurs du Pays du Mont-Blanc.* Ce guide regroupe toutes les exploitations agricoles ouvertes au public pour la vente ou l'accueil.
Partez à la rencontre de nos agriculteurs, vous serez les bienvenus !

Distribué dans les offices de tourisme du territoire, dans les fermes et sur les marchés et téléchargeable sur www.ccpmb.fr.

LE MAGAZINE EST ÉDITÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC
648, chemin des Prés Caton - 74190 Passy - 04 50 78 12 10 / Directeur de la publication : Georges Morand / Co-directeur : David Ben Sadoun / Rédaction, conception graphique et réalisation : Service Communication - infographie / Crédit Photo : © CCPMB, SITOM des Vallées du Mont-Blanc, Association du Baroque, Adobe PhotoStock / Dépôt légal à parution : à venir - / Tirage : 26 000 exemplaires - ISSN : à venir - «Ma Vie» est distribué gratuitement dans tous les foyers des 10 communes. Impression sur papier issu de forêts durablement gerées.
Les informations relayées dans ce bulletin peuvent être modifiées en fonction des décisions prises par les élus intercommunautaires. Impression : imprimerie Plancher
PEFC 10-31-1561

ACTUALITÉ
EN IMAGE

1

2

3

1. EXPLIQUER LA QUALITÉ DE L'AIR AUX ÉLÈVES

Les animateurs nature de la CCPMB et du Centre de la Nature Montagnarde organisent gratuitement des animations de sensibilisation aux problématiques de qualité de l'air pour les élèves des écoles du territoire.

Ces activités s'inscrivent dans le programme d'éducation à l'environnement mené par la Communauté de Communes auprès des scolaires. L'an dernier, 67 classes du Pays du Mont-Blanc ont ainsi pu participer à ces animations qui s'articulent autour de 21 grands thèmes tels que les animaux en montagne, l'eau ou la qualité de l'air.

2. RÉUNIONS PUBLIQUES «HABITER MIEUX»

Pendant 3 jours, à Megève, Passy et Saint-Gervais-les-Bains, de nombreux habitants du territoire ont profité des réunions publiques animées par Soliha pour le compte de la CCPMB pour se renseigner sur la rénovation énergétique de leur logement.

Ils ont pu découvrir les solutions à privilégier et les aides existantes pour minimiser la consommation d'énergie de leur habitation.

3. LANCEMENT DU CONTRAT DE DESTINATION

Le 7 avril les élus des Communautés de Communes Pays du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, accompagnés des acteurs régionaux et nationaux du tourisme, ont officialisé le lancement du «Contrat de Destination Mont-Blanc». Ce programme a pour but de renforcer l'attractivité du Pays du Mont-Blanc tout au long de l'année vis-à-vis de la clientèle étrangère.

les 15, 16 et 17 juin

JOURNÉES PORTES OUVERTES

à l'usine d'incinération de Passy

9h à 18h

Entrée gratuite
Mettre des chaussures fermées

Comment réduire ses déchets ?
Comment bien les trier ?
Que deviennent-ils ?

À VOTRE SERVICE

TRANSPORTS SCOLAIRES : INSCRIVEZ-VOS ENFANTS !

Un transport sûr et simple pour emmener vos enfants à l'école ? Inscrivez-les aux transports scolaires proposés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et organisés localement par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc. Toutes les informations pour la prochaine rentrée scolaire.

Quand et comment s'inscrit-on ?

Martine Perinet *(Vice-Présidente en charge des transports et déplacements) :* C'est déjà le moment de penser à la rentrée scolaire ! Tous les élèves inscrits cette année aux transports scolaires vont recevoir chez eux le nouveau livret d'information et les dossiers d'inscriptions pré-remplis au début du mois de juin. Les nouveaux élèves peuvent se procurer les documents dans leur établissement scolaire, à la mairie ou à la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc. Il suffit ensuite de faire son inscription directement en ligne sur le site www.ccpmb.fr ou de renvoyer son dossier complété à la Communauté de Communes dès le 1er juin. Vous avez été 20 % à vous inscrire en ligne l'année dernière. Pour les inscriptions standards, je ne peux que vous conseiller d'utiliser cette méthode qui simplifie vos démarches pour profiter de ce service de transport bénéfique pour nos jeunes.

Quelles sont les nouveautés cette année ?

MP : Les tarifs évoluent mais le système de tarif préférentiel est conservé. Tout enfant inscrit avant le 15 juillet bénéficiera d'un tarif à 122 euros au lieu de 160. Plus vous vous inscrivez tôt, mieux nous pouvons organiser le système et améliorer la qualité du service pour tous les usagers. Il faut dire que le service est utilisé quotidiennement par près de 3000 enfants.

C'est justement pour faciliter les inscriptions au plus grand nombre de familles que nous organisons des permanences dédiées du 1er au 15 juillet de 13h30 à 16h30. Cette année, deux nocturnes pendant lesquelles nos équipes se tiennent à votre disposition pour vous renseigner seront d'ailleurs proposées les mardis 4 et 11 juillet jusqu'à 19h30. ■

À RETENIR :

Inscriptions à tarif préférentiel jusqu'au 15 juillet

Les cartes de transport seront envoyées avant la rentrée scolaire, (en général fin août)

Près de 3000 élèves transportés quotidiennement

Inscription et paiement sécurisé sur *www.ccpmb.fr*

SUR INTERNET

L'actu de la Com'Com
www.ccpmb.fr et sur Facebook

L'air de votre commune
www.air-rhonealpes.fr

Offres d'emploi
Retrouvez les offres d'emploi de votre intercommunalité et de vos 10 communes sur www.ccpmb.fr / rubrique Emploi.

PENSION CANINE

Réservez une place pour la pension de votre chien
www.chenil-mont-blanc.com ou 04 50 47 17 41 / 06 86 93 45 60

Parcours ludique
La pension canine propose un parcours santé ludique aux chiens pensionnaires. 12 € les 20 minutes.

Lavage de votre chien
La pension canine est équipée pour laver votre chien à la fin de son séjour. À partir de 25 € selon la taille et le type de poil de votre animal.

MONTENBUS

Se renseigner, s'inscrire ou réserver un trajet

0 800 20 13 74 Service & appel gratuits

ou www.montenbus.fr

Montenbus

Webconférence
sur la qualité de l'air :

RENDEZ-VOUS
DEVANT VOS ÉCRANS

MERCREDI 28 JUIN À 18H

Posez vos questions en direct à des experts.

Retrouvez le lien de connexion prochainement
sur facebook
et sur www.ccpmb.fr.

LA CCPMB AGIT POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

TERRITOIRE PILOTE POUR UNE VALLÉE PROPRE ET EXEMPLAIRE

Depuis sa création en 2013, la CCPMB a mis en place de nombreuses actions pour protéger l'atmosphère et montrer les bonnes pratiques qui permettent de réduire les émissions de polluants.

SENSIBILISATION
à l'environnement

ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES SUR L'AIR *(depuis septembre 2016)*

Disponible gratuitement pour les classes de primaire. **4700 €** investis par la CCPMB et déjà près de **300 élèves** bénéficiaires.

KIT PÉRISCOLAIRE *(2017)*

10 000 € investis pour la création d'un kit d'animations autour de la lutte contre la pollution pour les temps d'activité périscolaire.

ZÉRO PESTICIDE *(depuis janvier 2017)*

Interdiction des pesticides pour l'entretien des espaces verts et des voiries du territoire.

AMBASSADEURS DE L'AIR *(mars 2017)*

110 000 € pour la médiation auprès des ménages du territoire pour diffuser les aides de la CCPMB (modernisation du chauffage) et les bonnes pratiques de façon à renforcer l'effet du Fonds Air Bois, le recours à des énergies renouvelables et les dispositifs de rénovation énergétique.

AIR RHÔNE ALPES *(depuis janvier 2013)*

Participation au financement de l'observatoire de la qualité de l'air : **11 400 €** par an.

BANDE DESSINÉE *(2015)*

5000 € pour la création d'une BD «Bonnes pratiques de lutte contre la pollution de l'air» diffusée auprès de l'ensemble des scolaires.

BONNES PRATIQUES *(depuis mars 2015)*

Relais de communication sur les bonnes pratiques pour lutter contre la pollution : allumage des feux de cheminée par le haut, interdiction de brûlage des déchets verts…

DRÔNE *(mars 2015)*

1000 € d'aide pour la conception d'un prototype de drône muni de capteurs mesurant la pollution de l'air par des lycéens du Mont-Blanc.

ÉNERGIE
Développer les énergies propres

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE *(depuis janvier 2013)*

La CCPMB adhère au groupement de commande départemental pour la fourniture d'énergie électrique propre : **11 000 €** par an.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE ET CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE *(depuis février 2017)*

Aides financières pour l'achat de véhicules électriques et la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public : **1,6 MILLIONS €** d'ici 2019.

TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU CHENIL

60 000 € de travaux prévus

INDUSTRIE
Réduire les émissio des entreprises

ARVE PURE 2018 *(d*

Accompagnement techni aux entreprises et artisan de micro-polluants dans **1 MILLION €** d'ici 2018

ÉLABORATION DU F INDUSTRIES *(mars 2017)*

2 MILLIONS € sur 4 à 5 la Région et le Départ 120 entreprises les plus p émissions de particules f

AGRICULTURE / FORÊT
Valoriser l'utilisation des ressources locales pour limiter le transport de marchandises

DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES *(depuis 2015)*

entre les professionnels du territoire (restaurants, artisans, commerçants, producteurs) **14 463 €** investis en 2017.

PROMOTION DES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE

Soutien à l'édition annuelle de la plaquette *Partagez des instants nature avec le agriculteurs du PMB* **2200 €** par an.

ENCOURAGEMENT À LA GESTION FORESTIÈRE ET À LA VALORISATION DU BOIS LOCAL

Soutien de l'animation auprès des propriétaires privés : **13 727 €** en 2017.

ns polluantes

epuis juin 2016)

ique et financier
s pour réduire les rejets
l'Arve et ses affluents.
.

FONDS AIR

5 ans avec l'État,
tement pour aider les
polluantes à réduire leurs
ines.

DÉCHETS

Réduire la pollution liée aux ordures ménagères

■ OPTIMISATION DES TOURNÉES DE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES *(2014)*

pour réduire le nombre de camions et le nombre de kilomètres parcourus.

■ PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION *(2015)*

pour réduire les déchets ménagers et augmenter la part de recyclables.

■ AMÉLIORATION DE LA COLLECTE ET DU TRI SÉLECTIF DES DÉCHETS, TRAVAUX D'OPTIMISATION DES DÉCHÈTERIES

1 MILLION € attendu de la Région.

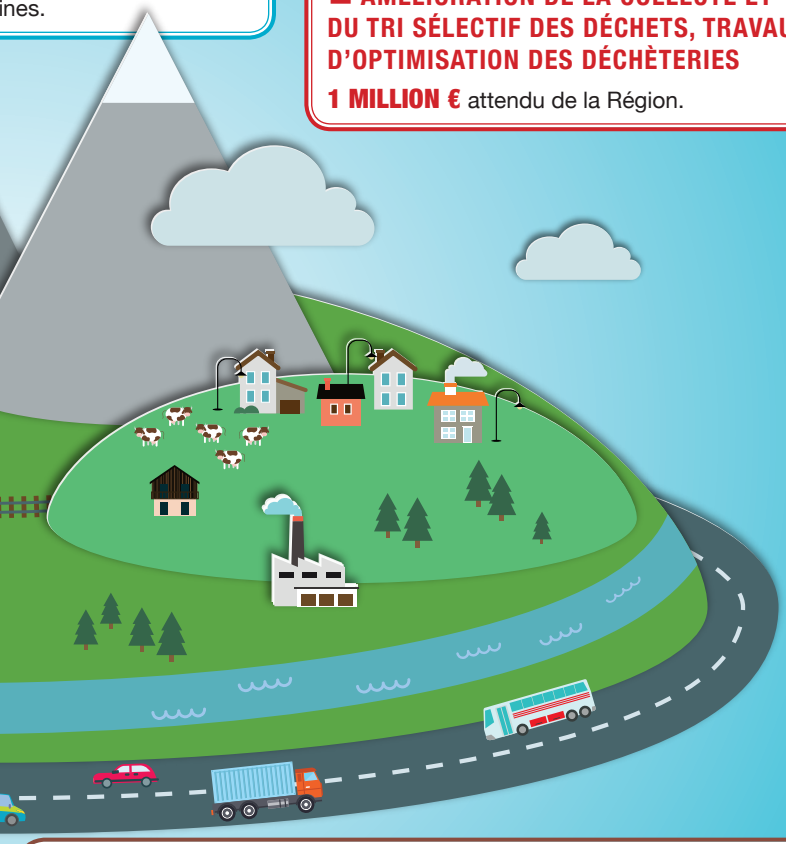

TRANSPORT

Favoriser les modes de déplacement moins polluants

■ PÔLE D'ÉCHANGE MUTIMODAL *(depuis janvier 2013)*

Gestion et entretien de cette platefrome d'accès à tous types de transports : **203 000 € investis par la CCPMB**.

■ MONTENBUS *(depuis septembre 2013)*

Service de transport à la demande

2015 : renouvellement de la flotte par des véhicules Euro 6 et incitation au regroupement de voyageurs.

1,5 MILLIONS € investis par la CCPMB
20 000 personnes transportées en 2016.

■ MOTION ADRESSÉE AU PRÉFET *(décembre 2014)*

Pour une application plus systématique de l'interdiction à la circulation des poids-lourds les plus polluants en période de pic de pollution et un report du trafic de marchandises vers le rail.

■ PARC DE VÉHICULES *(2015-2020)*

1,5 MILLIONS € pour le renouvellement de la flotte de véhicules de services et des camions de ramassage d'ordures aux dernières normes environnementales.

■ CEVA *(depuis septembre 2015)*

Développement du transport ferroviaire entre la Suisse et le Pays du Mont-Blanc : **475 000 € investis par la CCPMB d'ici 2020**.

■ SCHÉMA INTERCOMMUNAL DES ITINÉRAIRES CYCLABLES *(octobre 2016)*

Pour identifier les itinéraires et les aménagements à réaliser dans chaque commune.

■ PLAN DE DÉPLACEMENT INTER-ENTREPRISES *(depuis septembre 2016)*

Actions favorisant d'autres modes de déplacement que la voiture individuelle pour se rendre au travail : outil de covoiturage mutualisé pour les entreprises du PAE du Mont-Blanc, création d'un garage à vélos, achats de vélos électriques de service…

LOGEMENT

Favoriser la rénovation énergétique du secteur résidentiel

■ FONDS AIR BOIS *(depuis février 2012)*

2000 € pour aider les particuliers à changer leur système de chauffage au bois peu performant et fortement émetteur de particules (PM10). **600 000 € déjà perçus par les bénéficiaires**.

■ PROGRAMME LOCAL POUR L'HABITAT *(depuis 2016)*

Prêt d'un thermo kit pour débusquer les déperditions d'énergie et d'eau et aide technique gratuite à la rénovation énergétique.

■ HABITER MIEUX *(depuis septembre 2016)*

Aides à la **rénovation énergétique** pour les propriétaires : **4 MILLIONS € d'ici 2020**.

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Depuis 2013

14 MILLIONS €

engagés au service du territoire pour la préservation de l'environnement

La CCPMB
- lutte contre la pollution,
- agit pour la qualité de l'air,
- travaille pour l'avenir de nos enfants.

Elle s'est engagée en septembre 2016 dans
LE PREMIER PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITOIRE (PCAET) DE LA VALLÉE.
Il va permettre de mettre en place de nouvelles mesures à long terme
visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique,
à s'adapter au changement climatique et à développer les énergies renouvelables.

EN 15 ANS, 133 TONNES DE PM10 EN MOINS (- 42%) ÉMISES SUR LE TERRITOIRE

HISTORIQUE DES ÉMISSIONS DE PM10 *(source ATMO Air Rhône Alpes)*

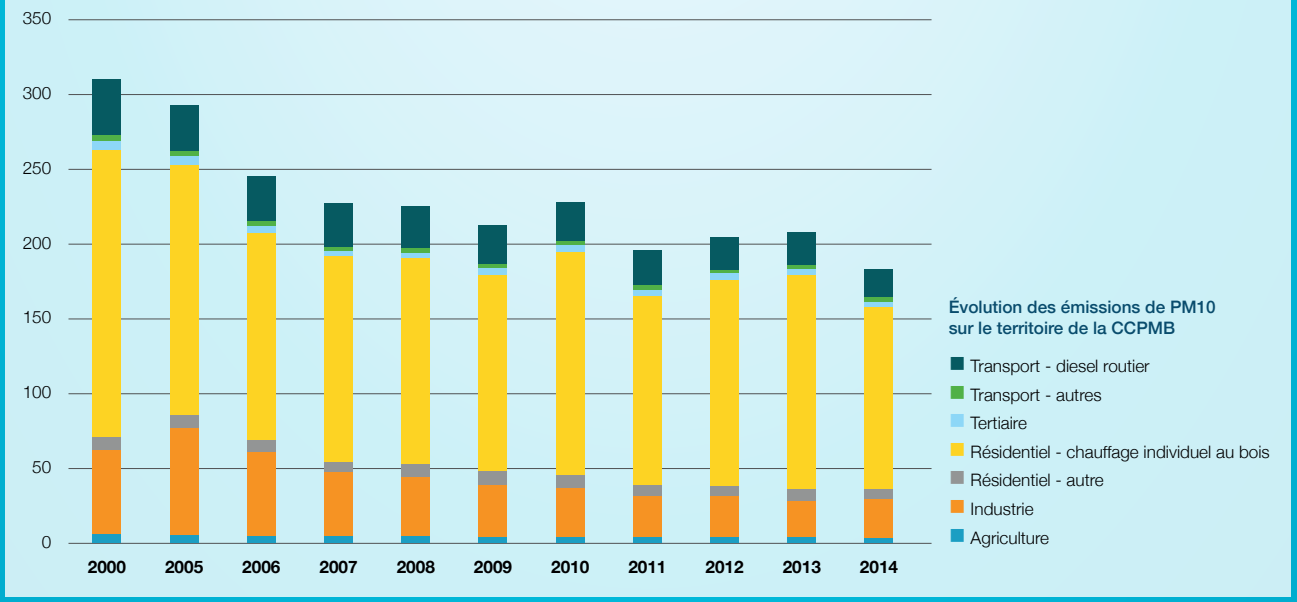

BILAN 2016 QUALITÉ DE L'AIR : FOCUS SUR LES PM10

COMPRENDRE

Qu'est-ce qu'Atmo ?

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est une association agréée par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, partenaire de la CCPMB. Elle a notamment pour mission d'observer via un dispositif de surveillance les données de référence sur la qualité de l'air et d'accompagner les décideurs dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions à moyen et long terme sur l'air.

Et les PM10 ?

Ce sont des particules en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres qui sont inhalables. Une partie de ces poussières est d'origine naturelle : sable, pollens... S'y ajoutent les poussières d'origines anthropiques, émises principalement par les installations de combustion (chauffage) et les transports.

Les PM 2.5 sont plus petites (diamètre inférieur à 2.5 µm). Elles pénètrent donc plus profondément dans les voies respiratoires et ont un impact sanitaire plus important.

Sources des émissions sur le territoire de la CCPMB un vendredi de décembre à 0°C

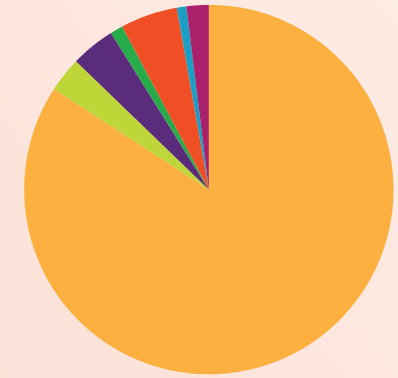

- *Résidentiel - chauffage individuel au bois : 84 %*
- *Résidentiel - autre : 3 %*
- *Industrie : 4 %*
- *Agriculture :1 %*
- *Transports - diesel routier : 5 %*
- *Transports autres : 1 %*
- *Tertiaire : 2 %*

Tendance locale : la qualité de l'air dans la vallée de l'Arve s'améliore

Les pics de pollution qui ont ému les habitants des communes de la CCPMB ne doivent pas occulter la tendance régulière à l'amélioration de la qualité de l'air sur les dix dernières années : la concentration de PM10 dans l'atmosphère a baissé de 34 %. Le nombre de pics est également en baisse : la vallée de l'Arve avait atteint 44 jours de dépassement en 2015, 46 en 2014 et 70 en 2011 contre 36 en 2016. (informations ATMO)

Cependant le problème persiste, c'est pourquoi des solutions nouvelles sont mises en œuvre pour accélérer cette baisse et améliorer fortement et durablement la qualité de l'air.

Les pics de pollution sont en baisse mais persistent en hiver

La topographie de notre territoire, son contexte économique et touristique et son usage traditionnel du bois de chauffage le rendent particulièrement sensible à la pollution atmosphérique. Le relief et les conditions météorologiques particulièrement stables cet hiver ont accentué le phénomène d'inversion des températures favorisant l'accumulation et le « blocage » des polluants dans la vallée. Entre décembre et janvier, la vallée de l'Arve a connu un pic de pollution exceptionnel par sa durée avec 35 jours consécutifs de dépassement de la valeur journalière réglementaire de 50 µg/m3 (seuil fixé par l'Organisme Mondial de la Santé).

Les solutions

Les effets de la pollution sur la santé sont classés en deux groupes : les effets à court terme relatifs à une exposition de courte durée (c'est le cas des pics de pollution) et les effets à long terme qui surviennent en raison d'une exposition chronique à la pollution. Ces derniers sont plus dommageables pour la santé, d'où la nécessité de mettre en place des actions pérennes qui réduisent durablement les émissions de polluants. Le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) lancé par la CCPMB en septembre dernier est un dispositif permettant de réduire la pollution sur le long terme.

Il n'existe pas d'action magique qui permettrait d'endiguer la pollution. La solution est la somme des actions mises en place à la fois par les collectivités (et donc la Communauté de Communes), les particuliers et les industriels sur les questions de chauffage, de transport, d'énergie, de gestion des déchets…

« Malgré les pics de pollution, l'amélioration de la qualité de l'air est significative sur notre territoire. Notre combat au quotidien doit continuer, c'est pourquoi la CCPMB renforce ses actions en matière environnementale et débloque des fonds supplémentaires pour offrir aux générations futures une meilleure qualité de vie et protéger leur santé. »
Etienne JACQUET, Vice-Président en charge de l'environnement.

Évolution de la concentration annuelle moyenne en PM10 sur le territoire (source ATMO Auvergne Rhône Alpes)

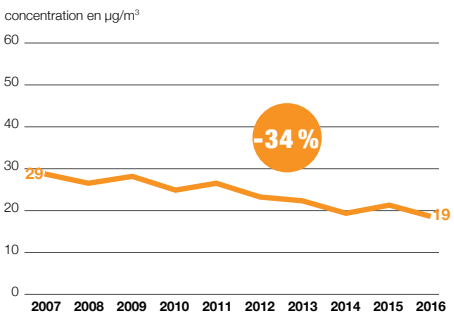

Nombre de jours de dépassement de la valeur limite de concentration en PM10 sur le territoire (source ATMO Auvergne Rhône Alpes)

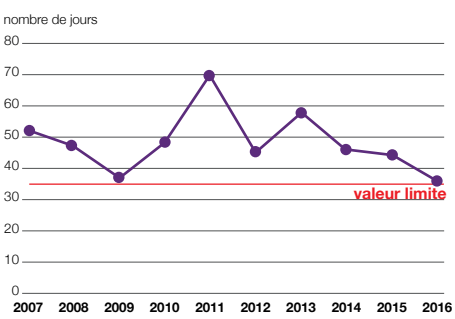

ZOOM SUR…

DÉCHÈTERIES DU PAYS DU MONT-BLANC : UN NOUVEAU SYSTÈME D'ACCÈS

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a décidé de mettre en place un système de contrôle d'accès aux quatre déchèteries intercommunales du territoire : à Megève, Passy, Sallanches et Saint-Gervais.

Présentation d'une nouvelle gestion qui permettra d'améliorer la qualité de service tout en induisant des bénéfices écologiques et économiques.

Pourquoi avez-vous fait le choix de mettre en place un contrôle d'accès ?

Patrick Kollibay *(Vice-Président en charge la gestion des déchets) :* La gestion de nos déchèteries représente actuellement plus de 40 % du budget du service « collecte et traitement des ordures ménagères » de la Communauté de Communes dont 26 % est dédié aux apports professionnels. Or, la loi prévoit que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), perçues majoritairement auprès des ménages, n'est pas destinée à financer la gestion des déchets provenant des activités professionnelles.
De plus, nos déchèteries sont fréquentées par de nombreux usagers originaires de territoires voisins sans qu'aucune contribution ne soit demandée aux collectivités concernées hormis la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.
Nous avons donc fait le choix de remettre en ordre ce fonctionnement. Nous souhaitons responsabiliser les professionnels sur les coûts de prise en charge de leurs déchets et les sensibiliser aux objectifs de réduction et de valorisation des déchets. Nous souhaitons également que nos déchèteries soient réservées aux contribuables du territoire. Cette décision permettra aux habitants du territoire de conserver l'un des taux de TEOM les plus bas du département.

Concrètement comment ça marche ?

PK : À partir du 1er juillet, l'accès aux déchèteries sera fermé par une double barrière. Un dispositif de reconnaissance des plaques minéralogiques des véhicules commandera son ouverture. Celle-ci se fera automatiquement et gratuitement pour tous les véhicules des particuliers de la CCPMB préalablement inscrits.
Les professionnels quant à eux devront renseigner sur une borne tactile le type de déchet qu'ils déposent, la barrière s'ouvrira alors et déclenchera la facturation.
Une seule inscription suffit pour accéder aux 4 déchèteries *(cf. encadré Comment s'inscrire)*.

Quels sont les changements que cela implique lors de nos passages en déchèteries ?

PK : Tous les usagers vont devoir s'inscrire. L'accès restera entièrement gratuit pour tous les particuliers domiciliés sur le territoire de la CCPMB. Il sera uniquement payant pour les professionnels selon la nature des déchets déposés. Ce changement permettra d'améliorer la qualité du service en déchèterie. Il y aura moins d'attente, une plus grande disponibilité des gardiens, une sécurité renforcée… tout en induisant des bénéfices écologiques et économiques. ■

COMMENT S'INSCRIRE ?

Rendez-vous dans l'une des 4 déchèteries du Pays du Mont-Blanc ou sur www.ccpmb.fr pour obtenir le formulaire d'inscription.

Pour une validation plus rapide, de votre inscription, remplissez le formulaire en ligne !

Ou sur support papier, remplissez le formulaire et renvoyez–le accompagné des justificatifs à la CCPMB
648 chemin des Prés Caton
74190 Passy

Vous pouvez également le télécharger en PDF, le compléter puis le renvoyer par e-mail à dechets@ccpmb.fr.

Par voie postale ou par e-mail, une confirmation d'inscription vous sera transmise sous 8 jours.

« Ce changement permettra d'améliorer la qualité du service […] tout en induisant des bénéfices écologiques et économiques. »

CE QUE LES PARTICULIERS PEUVENT DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

Cartons

Gravats *(béton, briques, tuiles, ….)*

Bois *(palettes, meubles…)*

Déchets verts *(tonte de pelouse, branchages, feuilles…)*

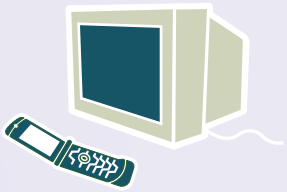

Déchets d'équipements électrique et électronique

Déchets ménagers spéciaux *(peintures, solvants, phytosanitaires…)*

Encombrants, mobiliers…

Métaux et ferraille

Huiles de vidange et friture

…

Consulter l'ensemble de la liste et les déchets refusés sur www.ccpmb.fr
Professionnels, renseignez-vous sur les conditions spécifiques d'accès aux déchèteries.

HORAIRES D'OUVERTURE

	MEGÈVE *Lieu-dit « Les Combettes »* *04 50 91 40 12*	**PASSY** *1159 Rue de la Centrale* *04 50 78 10 48*	**SALLANCHES** *Route de Blancheville* *04 50 58 53 23*	**SAINT-GERVAIS** *157 Chemin des Bouquetins* *04 50 93 47 26*
avril à octobre				
Lundi	*8h15 - 11h45 / 13h30 - 18h15*	*14h - 18h*	*8h - 12h / 14h - 18h30*	*10h - 12h / 14h30 - 19h*
Mardi		*9h -12h / 14h -19h*		
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi			*8h - 12h / 14h - 18h*	
Samedi				
Dimanche		*10h - 12h*	*9h - 12h*	*10h - 12h*
novembre à mars				
Lundi	*8h15 - 11h45 / 13h30 - 18h15*	*14h - 19h*	*8h30 - 12h / 13h30 - 17h*	*14h - 18h*
Mardi		*9h - 12h / 14h - 18h*		
Mercredi				*10h - 12h / 14h - 18h*
Jeudi				*14h - 18h*
Vendredi				
Samedi				*10h - 12h / /14h - 18h*
Dimanche			*10h -12h*	

DÉCOUVRIR LA CCPMB

UNE INITIATIVE POUR LIMITER L'IMPACT DES TRAJETS DOMICILE TRAVAIL DANS LA VALLÉE DE L'ARVE

La CCPMB a travaillé avec Mobil'Arve et les entreprises locales sur les questions de déplacement. Cette collaboration a créé une synergie des dirigeants d'entreprises. Ils se sont regroupés au sein d'une association qui présente aujourd'hui sa première réalisation.

À l'origine, une dizaine d'entreprises de tous secteurs s'est réunie pour envisager quelle pouvait-être sa contribution pour la préservation de la qualité de l'air.
« Notre objectif était de fédérer les 60 000 salariés des entreprises de la Vallée de l'Arve sur des actions concrètes autour de la protection de l'environnement local au sein des entreprises », explique Olivier Colloc, directeur du site Decathlon Mountain Store, à Passy. C'est de cette volonté que G.R.E.En (Groupement pour la Responsabilité Environnementale des ENtreprises Haute-Savoie Mont- Blanc) a été créé fin mars.

« Agir à son niveau pour limiter la pollution de l'air »

Un mois après, sa première réalisation a abouti et rencontre déjà un très beau succès. Dans la continuité du projet de Plan de Déplacement Inter Entreprises réalisé par la CCPMB, le collectif G.R.E.En a mis en place une application de covoiturage dynamique en temps réel à destination des salariés du territoire en partenariat avec la société WayzUp©. « Chaque jour, tous nos salariés arrivent le matin et rentrent le soir et la plupart du temps seuls dans leur véhicule. Il nous semblait donc important d'optimiser ces trajets et de remplir les véhicules qui couvrent le territoire ».

L'appli WayzUp permet de créer une véritable communauté afin d'apporter une solution de mobilité décloisonnée accessible au plus grand nombre. Les usagers peuvent ainsi être amenés à leur travail par un conducteur et raccompagnés le soir par un autre, pas forcément de la même entreprise, pour coïncider avec leur emploi du temps et lieu d'habitation. Les frais sont partagés et facilement gérés par l'application. Un beau potentiel au vu du nombre d'entreprises impliquées dans la démarche pour agir à son niveau sur chacun des contributeurs de la qualité de l'air.

L'association ne compte d'ailleurs pas s'arrêter là et veut aller plus loin et plus fort sur tous les leviers de réduction de l'impact environnemental, la limitation du chauffage et autres combustions émanant des bâtiments, le tri et la réduction des déchets etc... Car en matière de développement durable c'est l'union de tous et de chacun sur les mêmes objectifs qui produit de la force et de la cohérence.

FONCTIONNEMENT DE WAYZUP :

Pour les entreprises ou collectivités :

Adhésion possible pour les structures employant au moins 1 personne

Accès gratuit pour les collaborateurs des entreprises adhérentes.

Application smartphone disponible sur Iphone, android et sur internet

Plus d'informations :
info@greenhautesavoiemontblanc.com
ou sur facebook :
G.R.E.En Haute Savoie Mont-Blanc

Groupement pour la responsabilité environnementale des entreprises Haute-Savoie Mt-Blanc

ENTREPRISES FONDATRICES DU GREEN

Amphenol Socapex, Anthogyr, ATMB, Aventics, Bouverat Pernat, Bucci France, Compagnie des Alpes, Grand Massif, Decathlon SA Mountain store, Lathuile Hudry, Lalliard, MGB, Pronic, Rossignol Dynastar, Savoy International, SNDEC, Somfy SA, Super U

ILS NOUS REJOIGNENT...

Alliance conseil, Aria projet , Benedetti Guelpa, Camp de base café, Intermarché, Stbma, Semer, Thermes Saint Gervais, Mairies...

« C'est en tant que citoyens de la vallée de l'Arve que le personnel de Lathuille Hudry se mobilise dans ce projet qui vise à améliorer la qualité de vie au sens large du terme, que ce soit sur l'aspect environnemental pour diminuer la pollution, social pour augmenter le pouvoir d'achat et fonctionnel pour désengorger nos routes »

Didier Lathuille, *Vice-président de G.R.E.En Haute Savoie Mont Blanc*

« Nous sommes très heureux de ce rassemblement spontané des employeurs de tous types qui veulent agir de manière synergique sur la qualité de vie des collaborateurs citoyens de notre magnifique vallée. Le développement massif du covoiturage en réseau et de la cyclomobilité sont de vraies solutions et ce sont les premières priorités de notre association. Nous invitons chaque employeur à nous rejoindre pour amplifier cet élan »

Olivier Colloc, *Cofondateur de G.R.E.En Haute Savoie Mont Blanc*